

**PRIX INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE EN SANTÉ  
HENRY G. FRIESEN**

Présenté chaque année par :  
**Les Amis des instituts de recherche en santé du Canada (AIRSC)  
L'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS)**

---

**PRÉAMBULE :**

***Le Prix international Henry G. Friesen a été créé en hommage au leadership du Dr Friesen, à ses qualités de visionnaire ainsi qu'à ses contributions novatrices à la recherche en santé. Ce prix est remis à une personne de renommée internationale qui perpétue la prescience, la créativité organisationnelle d'Henry Friesen et l'impact considérable de sa contribution à la recherche et aux politiques en matière de santé.***

**PARAMÈTRES :**

**Objet :**

Engager le grand public dans un échange informé sur des questions se rapportant, sans que cela soit limitatif, à la recherche et aux politiques en matière de santé. Enrichir et animer les délibérations de l'assemblée générale de l'ACSS en présentant une conférence à tous les membres présents.

**Citation:**

« *Le Prix international de la recherche en santé Henry G. Friesen a été créé pour souligner le leadership du Dr Friesen, ses qualités de visionnaire ainsi que ses contributions novatrices à la recherche et aux politiques en matière de santé. Le Prix permet la présentation d'une conférence annuelle ou d'une série de conférences par un orateur de renommée internationale sur des sujets relatifs aux progrès de la recherche en santé et sur l'évolution de ses contributions pour la société. La conférence est conçue pour rejoindre le plus vaste auditoire possible et se tient dans de grandes villes canadiennes.* »

**Gouvernance :**

Le Prix est administré par un Comité consultatif composé de sept (7) membres. Trois (3) membres sont choisis parmi les membres des conseils d'administration de chacune des organisations qui décernent le Prix et le président est choisi à l'unanimité. La première année de fonctionnement, les présidents des Amis des IRSS et de l'ACSS assureront la co-présidence du Comité.

Le Comité s'occupe de l'appel des candidatures, l'examen des candidatures présentées, l'évaluation des candidats, la sélection du récipiendaire, le choix des lieux où se déroulent la conférence annuelle et la remise du Prix, ainsi que toutes les dispositions avec les partenaires et les commanditaires. Chaque année, le Comité rend compte de ses activités aux organismes qui le soutiennent.

**Partenariat :**

Le Prix a été créé par les Amis des instituts de recherche en santé du Canada, en partenariat avec l'Académie canadienne des

sciences de la santé. CBC Radio One en est le partenaire radiodiffuseur.

**Commanditaires :**

Les organisations ou les institutions qui s'intéressent à la recherche en santé et désirent maximiser ses bienfaits sociaux, économiques et scientifiques peuvent commanditer le Prix.

**Mises en candidature :**

Les membres en règle de l'ACSS ou des Amis des IRSS peuvent proposer des candidatures en tout temps, sans aucune limite. Les mises en candidature sont confidentielles.

**Sélection :**

Le Comité consultatif examine les candidatures une fois l'an et procède à la sélection par le biais d'une série de scrutins confidentiels. Le nom du récipiendaire recommandé est ensuite soumis aux Conseils d'administration des organisations qui décernent le prix afin d'obtenir leur approbation finale.

**Annonce :**

Le nom du récipiendaire est annoncé chaque année au printemps.

**Prix :**

Le Prix est d'une valeur de 20 000 \$ CAN en argent. Les frais de déplacement et d'hébergement associés à la conférence publique et à l'allocution prononcée lors de l'Assemblée annuelle de l'ACSS sont également couverts. Le récipiendaire reçoit aussi une citation encadrée.

**Responsabilités du récipiendaire :**

- Le récipiendaire doit accepter d'être à la disposition des médias à la suite de l'annonce publique de l'attribution du Prix;
- Le récipiendaire doit donner une conférence d'environ une heure lors d'un Forum public radiodiffusé. La conférence doit présenter un intérêt pour le plus grand auditoire possible et présenter des idées qui sont dans l'esprit des contributions de longue date du Dr Friesen. Le texte de la conférence doit être soumis quatre semaines avant l'événement et sera publié dans les deux langues officielles;
- Le récipiendaire doit présenter une allocution d'au plus 30 minutes à l'Assemblée générale de l'ACSS. Le texte de l'allocution doit être soumis trois semaines avant l'événement et sera publié dans une publication consacrée aux sciences de la santé;
- Au cours de l'année civile suivant la remise du Prix, on encourage le récipiendaire à accepter au moins une invitation d'un établissement d'enseignement ou professionnel à présenter gratuitement (sauf pour ses dépenses) une conférence.

**Administration :**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Prix :

*Le prix international de la recherche en santé Henry G. Friesen*  
a/s Amis des IRSC  
Collège Massey, Université de Toronto  
4, Devonshire Place  
Toronto ON M5S 2E1

Téléphone : (416) 506-1597 Courriel : [fcibr@fcibr.ca](mailto:fcibr@fcibr.ca)